



LE DÉFENSEUR

Travail, Solidarité, Justice.

DROITS DE L'HOMME

Journal du Peuple et de la Démocratie radicale, quotidien, politique et social.

REDACTEUR et ADMIN., 55, rue de la Bourse.

ABONNEMENTS : LYON..... Un mois, 2 f. 50 c.; — trois m., 5 f. 50; — six m., 10 fr.
 DÉPART... Un mois, 2 f. 25 c.; — trois m., 6 f. 50; — six m., 13 fr.

ANNONCES ANGLAISES, 50 cent. la ligne.

UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE s'il vous plait ?

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs l'article 26 de la loi du 18 juillet 1850, sur la presse :

Art. 26. — Le droit de timbre afférent aux abonnements contractés avant la promulgation de la loi, sera remboursé aux propriétaires de journaux et écrits périodiques.

En vertu de cet article, nous prions nos abonnés dont l'abonnement est éché, de ne pas craindre d'augmenter la durée de leurs engagements, de profiter du bénéfice de la loi.

IL A DIT : JAMAIS

Quelle agitation règne en ce moment dans les couloirs de l'Assemblée de Versailles ? La droite voudrait enlever la place, mais elle hésite, elle redoute la garde nationale dont elle réclame sans cesse le désarmement. Cette garde civique est un bâton

jeté dans les roues du char de la réaction, c'est une araignée dans le plafond royaliste.

Les réactionnaires ne peuvent s'habituer à voir le peuple armé pour défendre ses droits.

Leur théorie dit : Un peuple ne doit être armé que pour défendre son roi, et verser son sang pour satisfaire aux caprices ou à l'ambition du souverain.

Il est vrai que de temps immémorial, il en a été ainsi; mais les us et coutumes doivent s'incliner devant le droit.

Nous avons conquis le droit à l'armement, et malgré tous les généraux du Temple, nous resterons armés.

Nous ne sommes pas des capitulards; nous ne trahisons pas. La génération qui nous suit, attend de nous sa régénération; nous ne tromperons pas son attente.

Du 4 septembre 1870 datera l'ère du progrès, l'ère de la liberté.

Si nous laissons empiéter sur nos droits conquis, nous serions cloués au pilori du mépris et voués à la malédiction de l'avenir.

La République est placée sous notre sauvegarde, nous la défendrons par tous les moyens légaux.

Il paraît que M. Thiers a essayé ses lunettes; car, si nous en croyons un de nos confères, qui se dit bien renseigné, il aurait dit à la droite, qui l'accable d'obsessions: « Messieurs de la droite! je sais ce que vous voulez.

« Vous voulez m'imposer des ministres choisis de votre main ?

« Jamais ! »

Allons, bravo ! Il n'y a que le premier pas qui coûte. Ayez confiance en nous; si vous marchez en avant dans la voie républicaine, nous serons avec vous.

Plus d'hésitations, pas de réticences, plus de tergiversations.

Nous avons la République, affirmons-la chaque jour.

Quand les royalistes de l'Assemblée proposent des lois pour étrangler la liberté, passons à l'ordre du jour.

J. FLORENTIN.

Dépêches télégraphiques

Paris, 2 août.

A la fin de la séance, l'Assemblée maintient les articles jusqu'au dix-neuvième; elle examinera aujourd'hui la prise en considération de la proposition Ravinel, relative à l'installation des ministères à Versailles.

Belfort, mardi. — Elections de Thann. Il y avait 1,800 inscrits, il y a eu 15 votants. A Guebwiller, 2,564 inscrits, 335 votants. A Dornach, 991 inscrits, 16 votants. A Habsheim, 508 inscrits, 12 votants. A Lutterbach, aucun votant. En résumé, l'abstention triomphe dans le Haut-Rhin. Il y a eu quelques élus dans le Bas-Rhin.

Hier soir, devant plusieurs députés, M. Thiers a exprimé vivement le dé-

sir que la loi départementale fût modifiée, de façon que le préfet fût président de la commission départementale.

Cet incident a produit une certaine émotion; mais on croit que l'accord s'établira aujourd'hui entre M. Thiers et la commission.

On croit que l'Assemblée prendra en considération aujourd'hui la proposition Ravinel.

Le Siècle a annoncé hier soir que la gauche républicaine a repoussé le projet de fusion avec l'extrême gauche.

(Havas).

La Décentralisation et M. Magnin

Nous n'avons pas un mot à ajouter ni à retrancher sur les appréciations de notre ami et collaborateur Florentin sur ce qui concerne M. Magnin à l'égard des marchés dont parle le rapport de M. de Saint-Victor.

Au sujet de l'approvisionnement de Paris, tout le monde a rendu justice à M. Magnin. Dans le très-court espace de temps qui s'est écoulé depuis Sedan jusqu'à l'investissement de Paris, et malgré le mauvais vouloir, la friponnerie, la scélératesse de la plupart des agents de l'empire que M. Magnin a eu la faiblesse de maintenir en place, l'approvisionnement de Paris a été, chacun le sait, rendu aussi complet que possible.

La Décentralisation ou plutôt la Dénonciation se trompe encore d'adresse et de personnel; comme le serpent de la fable, elle usera ses dents cro-

FEUILLETON

LES

MYSTÈRES

DU PEUPLE

HISTOIRE

D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES

À TRAVERS LES AGES

par Eugène SUE

INTRODUCTION

Casque de Dragon, — L'anneau du Forgeron, ou la Famille Lebreun

1848-1849

CHAPITRE IX

Une charrette de cadavres ayant traversé la rue Saint-Denis, M. Lebreun, son fils, Georges le menuisier et leurs amis élevèrent une formidable barricade. — De l'in-

convénient d'aimer trop les montres d'or et la monnaie, démontré par les raisonnements et par les actes du père Bribri, du jeune Flamèche et d'un forgeron, aidés de plusieurs autres scrupuleux prolétaires.

(Suite.)

Et des milliers de bras, ceux-ci armés, ceux-là désarmés, se dressaient vers le ciel sombre et orageux, comme pour le prendre à témoin de ces serments vengeurs.

Et la foule exaspérée que recrutait ce funèbre cortège allait toujours grossissant.

Il avait passé comme une sanglante vision devant le marchand et son fils. Leur première impression fut si douloureuse, qu'ils ne purent prononcer une parole; leurs yeux se remplirent de larmes en apprenant que ce massacre de gens inoffensifs et désarmés avait eu lieu sur le boulevard des Capucines.

A peine la voiture de cadavres eut-elle disparu que M. Lebreun saisit une des barres de fer de la fermeture de son magasin, la brandit comme un levier au-dessus de sa tête et s'écria en s'adressant à la foule indignée :

« Amis !... la royauté engage la bataille en massacrant nos frères !... Que leur sang retombe sur cette royauté maudite !... Aux barricades ! Aux armes ! Vive la République !... »

Et le marchand ainsi que son fils soulevèrent les premiers pavés. Ces paroles, cet exemple, furent électriques, et des cris mille fois répétés répondirent :

« Aux armes !... Aux barricades !... Vive la République !... »

En un instant le peuple eut envahi les maisons voisines, demandant partout des armes et des leviers pour dépaquer la rue. La première tranchée ouverte, ceux qui ne possédaient ni barres de fer, ni barres de bois, arrachaient les pavés avec leurs mains et leurs ongles.

M. Lebreun et son fils travaillaient avec ardeur à élever une barricade à quelques pas de leur porte, lorsqu'ils furent rejoints par Georges Duchêne, l'ouvrier menuisier, accompagné d'une vingtaine d'hommes armés, composant une demi-section de la société secrète à laquelle ils étaient affiliés, ainsi que le marchand.

Parmi ces nouveaux combattants, se trouvaient les deux voituriers d'armes et

de munitions apportées à la boutique dans la journée : l'un était un homme de lettres, l'autre un savant éminent, et Dupont, le mécanicien.

Georges Duchêne s'approcha de M. Lebreun au moment où celui-ci, cessant un instant de travailler à la barricade, distribuait, à la porte de son magasin, les armes et les munitions à des hommes du quartier sur lesquels il pouvait compter; tandis que Gildas, dont la poltronnerie s'était changée en héroïsme depuis l'apparition de la sinistre charrette de cadavres, revenait de la cave avec plusieurs paniers de vin, qu'il versait aux travailleurs de la barricade pour les reconforter.

Georges, vêtu de sa blouse, portait une carabine à la main et des cartouches dans un mouchoir serré autour de ses reins; il dit au marchand :

« Je ne suis pas venu plus tôt, monsieur Lebreun, parce que nous avons eu beaucoup de barricades à traverser; elles s'élèvent de tous côtés... Je quitte Caussidière et Sobrier; ils s'apprentent à marcher sur la préfecture : Lesorré, Lagrange, Etienne Arago, doivent, au point du jour, marcher sur les Tuileries et

chues et venimeuses en essayant de mordre M. Magnin.

Elle sait très bien qu'elle ment, quand elle dit que nous trompons, et très sciemment, nos intelligents lecteurs, en affirmant hautement la parfaite honorabilité de M. Magnin.

Et pour répondre à son trait, nous lui dirons :

« Tandis que le nombre de vos lecteurs, écœurés de vos diffamations, de vos mensonges, s'en va, celui des nôtres s'accroît de jour en jour. Nous en concluons ceci : c'est que ceux qui ne veulent plus de vous, qui repoussent vos hypocrites déclamations, sont des lecteurs intelligents, et que vous ne gardez que...

Quant aux nôtres, ce sont ceux qui ont en horreur vos hypocrisies, vos jésuites, vos candidats, votre Chambord ; ceux que vous voudriez bien pouvoir à merci, par vous et les vôtres, exploiter, museler, jésuitiser. Ils vous connaissent, connaissent votre but, et ils sont assez intelligents pour vous empêcher de l'atteindre, dans le cas où vous seriez assez audacieux pour tenter les mauvais coups que vous préméditez dans l'ombre.

Nos lecteurs sont très intelligents : pas un qui ne vous ait deviné et qui, le jour où vous toucherez à la République, ne soit prêt à vous combattre.

Cette bonne Décentralisation ou Dénonciation se préoccupe de l'harmonie d'idées et de vues existants entre le Progrès et le Défenseur des Droits de l'Homme ; elle se demande si les deux boutiques n'en feraient qu'une.

Voilà qui est loin d'être une injure pour notre modeste feuille.

Certes, bien souvent, et nous en sommes heureux et voudrions bien qu'il en fût toujours ainsi, nous sommes en harmonie d'idées et de vues avec le Progrès. Il n'en saurait, d'ailleurs guère être autrement : lui, comme nous, veut la République ; nos ennemis sont communs : ce sont ceux de la République.

Qui oserait, même dans le camp monarchiste, tendre la main à la Dénonciation, et faire boutique avec elle ?

VILLARD.

LES LACHES

Beaucoup de départements n'ont pas envoyé du tout, ou ont envoyé trop tard leurs volontaires ou leurs légions.

Voyez cependant le résultat magnifique obtenu pour les idées républicaines.

Tous les villages de nos pays, du nord, du centre, ont fourni leur contingent.

Les mobilisés, mobiles, rentrant dans leurs foyers, ont rapporté des idées d'indépendance ; ils savent maintenant que beaucoup de nos généraux sont ineptes ; ils savent, surtout, que les grands seigneurs de leur canton sont partis pour la Suisse (parce que la musique des balles n'est pas celle des bals), pendant qu'eux, non propriétaires, allaient présenter leur poitrine pour sauvegarder la propriété des fuyards.

Si Nîmes avait envoyé ses Nîmois, on n'aurait pas à regretter le désordre de leur promenade avec le drapeau blanc.

Aussi, demandez un vote, qu'on parle de ces seigneurs riches et lâches, vous verrez le résultat du 2 juillet continuer de plus belle.

Maintenant, un jeune gros bonnet passe dans le village, vous entendez dire : Tiens ! voilà un tel, le fainéant qui s'est sauvé.

Le curé de cette commune devient lui-même républicain, et malgré les évêques, cela arrive dans beaucoup de communes.

Toujours aux pauvres la besace ! tu es riche, toi, je vais défendre ton bien ; pendant ce temps-là, cache-toi, misérable ! A moi l'honneur de donner ma vie pour la patrie ; à toi la honte !

Tu es bien gangrené, si cela ne te sert pas de leçon. Tes ancêtres au moins se battaient, ils n'étaient que bêtes brutes. Mais toi tu es lâche !

LASSALLE.

DANS LYON

Nos abonnés dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du Journal.

Nos DE COLLECTIONS

En raison du travail qu'exige la recherche des numéros anciens du Défenseur des Droits de l'Homme demandés pour collections, nous avertissons nos lecteurs que le prix de ces numéros sera invariablement fixé à DIX CENTIMES l'un.

Demain paraîtra le journal le Vengeur.

Il publie un projet de réorganisation de la garde nationale dû à la plume de notre ami Courtay, et un grand article de Victor Hugo.

Dans son feuilleton le Bon Dieu chez lui, on lira l'entrevue du pape avec l'Eternel.

La verve caustique du spirituel rédacteur du Vengeur s'est surpassée en décrivant cette visite du pape au Bon Dieu.

L'assemblée générale des membres de la société d'enseignement libre et laïque, aura lieu dimanche 6 août, à 3 heures, au palais des Arts, salle de l'ancienne Bourse.

On pourrait croire que la vigilance de la police, que le châtement mérité infligé à la plupart des malfaiteurs ait dû décourager les voleurs et les assaillants nocturnes. Il n'en est rien.

Dans la nuit du 17 au 18 juillet des inconnus ont attaqué à la Guillotière M. B., à qui ils ont volé son argent et sa montre.

Dans la même nuit, deux voleurs ont attaqué, dans le même quartier, un autre M. B. Comme il n'avait pas d'argent, ils lui ont pris son paletot.

Ce n'est pas à la Guillotière seulement que les voleurs exercent leur métier. Les Brotteaux aussi sont parfois le théâtre de leurs exploits.

M. B. a été attaqué dans la rue des Martyrs. M. R., traversant le 10 juillet dernier l'avenue de Saxe, fut attaqué par plusieurs individus. Ils lui passèrent une corde au cou, le jetèrent à terre et lui volèrent sa montre et son porte-monnaie.

Le 12 juillet, enfin, Alexandre R. se disposait à passer la nuit à la belle étoile ; il était couché sur un banc de pierre, tout près du pont Morand, lorsque vers onze heures trois individus se jetèrent sur lui, le rouèrent de coups et le volèrent.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'un habitant d'une commune de l'Isère qui, après avoir passé sa soirée au théâtre de Lyon et au café avec des inconnus, avait été dévalisé par eux. Nous apprenons que l'un des coupables vient d'être arrêté. C'est un tout jeune homme, qui n'a que quinze ans.

La même nuit, la police a arrêté B., qui s'était, la veille seulement, rendu complice d'un vol.

Enfin, le 24 juillet, deux jeunes gens sont tombés entre les mains de la justice ; l'un n'a que dix-sept ans, l'autre en a dix huit. Ils doivent avoir participé aux vols commis récemment dans divers pensionnats,

(Journal de Lyon.)

Avis aux Eclaireurs

La réunion qui devait avoir lieu dimanche, 6 courant, est renvoyée à un autre jour, qui sera désigné ultérieurement.

Le consul de la Confédération Suisse, à Lyon, a reçu de M. Monnet, trésorier de la 6^e compagnie, 8^e bataillon de la garde nationale, la somme de deux cent vingt sept francs 15 centimes.

Souscription en faveur des inondés de Suisse.

Lyon, le 2 août 1871.

P^r le consul suisse,
G. THULLIER.

Lyon, le 2 août 1871.

M. le rédacteur du Défenseur des Droits de l'Homme.

L'ex-gérant du journal La République est cité à comparaître, le mardi 8 août, à 9 heures du matin, à l'audience de la cour d'assises pour y répondre à la quadruple accusation :

1^o Attaque aux droits de l'Assemblée nationale.

2^o Excité à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

3^o Cherché à troubler la paix publique en excitant au mépris et à la haine des citoyens les uns contre les autres.

4^o Provoqué à la désobéissance aux lois.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de votre dévoué.

THERRY.

Un étalage intelligent

On voit dans la vitrine du libraire Lecoffre, façade de la rue du Plat :

1^o Une brochure portant le titre Le Pape et le grand Roi, avec la devise ci-après : Il régnera ou la société entière descendra avec la France dans la tombe (de Bonald).

Au-dessous, le portrait sur papier

barricader la rue Richelieu ; nos autres amis se sont partagé divers quartiers.

— Et les troupes, Georges ?

— Plusieurs régiments fraternisent avec la garde nationale et le peuple aux cris de : Vive la réforme ! A bas Louis-Philippe !... Mais la garde municipale et deux ou trois régiments de ligne et de cavalerie se montrent hostiles au mouvement.

— Pauvres soldats ! reprit tristement le marchand ; eux comme nous subissent cette fatalité terrible, qui arme les frères les uns contre les autres... Enfin cette lutte sera peut-être la dernière... Et votre grand-père, Georges, l'avez-vous vu pour le rassurer ?

— Oui, monsieur ; je viens de le voir à l'instant... Malgré son âge et sa faiblesse, il voulait m'accompagner... Je l'ai décidé à rester dans sa chambre.

— Ma femme et ma fille sont là, dit le marchand en montrant à Georges les jalousies du premier étage, à travers lesquelles on voyait de la lumière ; — elles s'occupent à faire de la charpie pour les blessés... On établira une ambulance dans notre magasin.

Tout à coup, ces cris : Au voleur ! au

voleur ! retentirent vers le milieu de la rue, et un homme fuyant à toutes jambes fut bientôt arrêté par cinq ou six ouvriers en blouse et armés de fusils. Parmi eux, l'on remarquait un chiffonnier à longue barbe grise, encore agile et vigoureux ; il était vêtu de haillons, et quoiqu'il portât un mousqueton sous son bras, il gardait toujours sa hotte sur son dos. L'un des premiers, il avait arrêté le fuyard et le tenait au collet d'une main ferme, pendant qu'une femme essoufflée accourait, criant de toutes ses forces :

« Au voleur !... au voleur !... »

— Ce cadet-là vous a volé, la petite mère ! dit le chiffonnier à cette femme.

— Oui, mon brave homme, répondit-elle. J'étais sur le pas de ma porte ; cet homme me dit : « le peuple se soulève, « il nous faut des armes. — Monsieur, « je n'en ai pas, » lui ai-je répondu.

Alors lui m'a repoussé, est entré malgré moi dans ma boutique en disant : « Eh « bien ! s'il n'y a pas d'armes, je veux « de l'argent pour en acheter. » En disant cela, il a ouvert mon comptoir, a pris trente-deux francs qui s'y trouvaient avec une montre d'or. J'ai voulu l'arrêter, il a tiré un couteau-poignard... Heu-

reusement j'ai paré le coup avec ma main... Tenez, comme elle saigne... J'ai redoublé mes cris, et il s'est enfui... »

L'accusé était un homme grand, robuste, bien vêtu, mais d'une figure ignoble ; le vice endurci avait laissé sur ses traits flétris son empreinte ineffaçable.

« Ce n'est pas vrai ! je n'ai pas volé ! s'écria-t-il d'une voix enrouée, en se débattant pour éviter d'être fouillé. Laissez-moi... Et d'ailleurs, est-ce que ça vous regarde ? »

— Un peu que ça nous regarde, mon cadet ! reprit le chiffonnier en le retenant. Tu as donné un coup de poignard à cette pauvre dame après lui avoir volé de l'argent et une montre au nom du peuple... Minute... faut s'expliquer.

— Voilà déjà la montre, dit un ouvrier après avoir fouillé le voleur.

— La reconnaissez-vous, madame ?

— Je crois bien, monsieur ; elle est ancienne et très-grosse.

— C'est bien ça, dit l'ouvrier. Tenez, la voici.

— Et dans son gilet, dit un autre en continuant de fouiller le voleur, six pièces de cent sous et une pièce de quarante sous.

— Mes trente-deux francs, s'écria le marchand. Merci, mes bons messieurs, merci !...

— Ah ça ! maintenant, mon cadet, nous autres ! reprit le chiffonnier. Tu volé et voulu assassiner au nom du peuple, toi, hein ?

Ah ça ! voyons, les amis, sommes-nous ou non en révolution ? — répondit le voleur d'une voix enrouée en riant d'un air cynique. — Alors, crevons les comptoirs !!!

— C'est ça que tu appelles la révolution, toi ? — dit le chiffonnier. — Crevons les comptoirs ?

— Tiens !...

— Tu crois donc que le peuple s'insurge pour voler, brigand que tu es ?

— Pourquoi donc alors que vous vous insurgez, tas de feignants ? C'est peut-être pour l'honneur ! » répondit le voleur avec audace.

(La suite à demain.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 31 juillet

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

M. Raoul Duval répond aux objections formulées contre le département.

M. Ferrouillat. — Je suis partisan de la décentralisation, et j'ai salué le pavillon que vous arboriez sur notre loi; j'ai bien peur qu'il n'abrite une marchandise de contrebande. (Rires) Cette ostentation subite de libéralisme m'a étonné, et permettez-moi de vous dire que ce sac enfariné ne me dit rien de bon. Vos adversaires, messieurs, soyez-en sûr, n'ont pas peur de la liberté, mais ils ont peur que vous ne l'immoliez après l'avoir couronnée de fleurs. Ce que vous voulez, laissez-moi vous le dire, vous voulez monarchiser la République.

A droite. — Non ! républicaniser la monarchie.

M. Ferrouillat. — Dans tous les cas vous avez fait comme l'architecte qui commence par élever des chapelles de forme gothique, avant de savoir si l'église qu'il construit, sera romane, byzantine ou gothique. M. Ernoul vous a dit que vous aviez eu la sagesse de ne vouloir pas être constituants. (Protestations à droite.)

Vous avez eu raison. Le pays attend de vous que vous purgiez le territoire de l'occupation prussienne, et que vous régliez les questions financières à cet effet. (Pas autre chose!) Quant à votre loi organique, établie avant la constituante qui règle l'organisme, elle est mauvaise; elle n'est pas ce que le pays attend de vous. (A droite : Qu'en savez-vous?) Je repousse en conséquence la loi proposée. (La clôture ! la clôture !)

M. Tolain. — Je demande la parole contre la clôture; je n'hésite pas à dire que c'est une question presque personnelle, car j'ai l'intention de dire quelque chose dans ce débat.

L'Assemblée, consultée, se prononce contre la clôture.

M. Reverchon défend le projet de loi.

M. Tolain. — De toutes les opinions émises à cette tribune sort un esprit qui caractérise le projet de loi. (Interruption.) M. Bethmont, par exemple, ne vous a-t-il pas dit qu'il se pourrait faire dans l'avenir qu'on choisît une seconde chambre dans les conseils généraux?

Et quand vous prenez le suffrage universel comme base de votre argumentation politique, vous allez contre le suffrage universel, par la loi contre les conseils généraux; la majorité des cantons se compose de petits cantons, et il y a dans chacun de gros propriétaires, qui obtiendront leurs élections par une influence très-légitime, si vous le voulez, mais qu'ils devront plutôt à leur fortune qu'à leur talent.

Le parti conservateur libéral gouverne la France depuis quatre-vingts ans, or il n'a su donner à la France ni l'ordre ni la liberté. On a pu tour à tour dire de la bourgeoisie qu'elle était réactionnaire et révolutionnaire, et c'était lui dire en un mot qu'elle était ingouvernable.

Savez-vous d'où viennent les échecs successifs de ce parti? C'est qu'il n'a jamais envisagé la question sous son véritable point de vue. Ils ont pris, en opposition l'un de l'autre, l'ordre et la liberté. Or, selon moi, l'ordre n'est autre chose que le développement de la liberté. Dans les pays libres, décentralisés ou fédéralisés, on a commencé la décentralisation par sa base, la liberté individuelle.

En France, vous faites de la centralisation, sous le prétexte de libertés locales, et nous ne savons pas encore ce que seront les libertés de la presse, de réunion et d'association.

Si, dans les pays décentralisés, républicains ou monarchies, États-Unis ou Belgique, il n'y a point de révolutions, c'est parce qu'on a commencé par fonder avant tout la liberté des citoyens. Et, croyez-le bien, si votre loi soulève aujourd'hui de la défiance, ce n'est pas parce qu'elle est la décentralisation, c'est parce qu'on craint dans le pays qu'elle ne devienne une arme dans les mains d'un parti, c'est-à-dire un objet de discorde. Il faut d'abord fonder la liberté du citoyen pour avoir le calme et la liberté.

M. Bethmont répond au discours « habile et modéré » de M. Tolain. Il soutient, en outre, en réponse à M. Blanc, que l'habitude a fait le département autonome. L'orateur admire la conduite du parti conservateur libéral, duquel parle le précédent orateur. Il finit en disant que s'il aime cette loi, c'est qu'elle est une sauvegarde contre les partis.

M. Duvergier de Hauranne propose un amendement à l'art. 2. Cet amendement dit que le conseil général se divise, à la fin de sa session, en trois commissions : la première s'occupe des finances; la seconde, des travaux publics, et la troisième, des affaires diverses. Chacune de ces commissions est chargée de surveiller l'exécution de ce qui la concerne.

Il y a un deuxième amendement de M. Malperre.

M. Malperre monte à la tribune pour développer son amendement. (La clôture ! la clôture !)

M. le président met aux voix la clôture de la discussion générale. (Elle est adoptée.)

M. Duvergier de Hauranne. — Notre amendement a pour but de remettre la discussion sur une voie pratique.

Il émane de ceux qui, sans être hostile à la décentralisation, ne trouvent point la loi bien faite. (Le bruit est si grand à droite, que l'orateur quitte la tribune. Des membres à droite demandent la clôture. A gauche, on demande le renvoi à demain. — La chambre, consultée, renvoie la discussion à demain.)

M. le général Du Temple demande à interpeller le chef du pouvoir exécutif sur la politique intérieure du pays.

M. Thiers. — M. le général Du Temple m'a demandé par lettre de répondre à une interpellation sur la politique intérieure du pays. J'ai répondu par une lettre qui me dispensera d'une réponse et qu'on peut vous lire, ce qui tiendrait lieu de plus amples discussions.

M. le général Du Temple lit la lettre de M. Thiers, dans laquelle il est dit : Permettez-moi de ne point accepter votre interpellation, ne voyez en cela rien de désobligeant pour votre personne; mais, comme il faut que je discute cette question avant votre séparation, votre interpellation m'obligerait à le faire deux fois. Mes forces n'y sauraient suffire. Vous pouvez user de cette lettre et informer la Chambre de ma résolution.

M. le général Du Temple. — Mon interpellation est urgente; demain il serait peut-être trop tard. (Aux voix !)

M. le président. — Vous avez entendu la réponse de M. le chef du pouvoir exécutif; il a le droit de répondre ou de ne pas répondre.

grand format, du comte de Chambord, portant en gros caractères ce mensonge : HENRI V. Puis, au dessous du portait, une brochure intitulée : Oraison funèbre de l'illustre et très clément dame la République (troisième et dernière du nom) dédiée à Son Altesse Sérénissime le Peuple souverain.

Pour classer sa marchandise de cette façon, il faut être subversif ou gentilhomme de Versailles.

SOUSCRIPTION

en faveur des Inondés de la Suisse

La souscription est ouverte en nos bureaux

M. et Mme Girard,	1	»
Rémi père et fils, tisseurs,	4	»
Lavoux	10	70
4 ^e compagnie 9 ^e bataillon,	169	55
286 ^e série des tisseurs de Lyon, remis par M. Courvoisier,	3	»
Légionnaire interné en Suisse,	1	»
Un patriote,	1	»
Deux anonymes,	1	»
Longueville,	»	50
Parayré,	2	»
Fauray, soldat, 1 ^{re} légion du Rhône,	1	»
Mme C.,	1	»
Un ami de l'humanité,	5	»
Victor Baldy,	»	30
Deux dames suisses de la rue Vieille-Monnaie,	1	»
Un anonyme,	»	30
M. J.-M. C.,	1	»
Mlle Z. R.,	1	»
Millan,	1	»

Montant de ladite souscription, 205 35
Total des listes précédentes. 1,013 60

Total : fr. 1,219 85

NOTA. — On peut se procurer des listes de souscription au bureau du journal, rue de la Bourse, 55.

On nous prie de publier la liste ci-dessous :

Souscription pour les inondés de la Suisse, 6^e compagnie, 8^e bataillon, rue Vieille-Monnaie.

Pigeon 50 c., Banoz 50 c., Termier 5 fr., Emain 1 fr., Delery 1 fr., Monnet 1 fr., Bellin 1 fr., Fertard 1 fr., Gracia 50 c., Anonyme 1 fr., Noel 2 fr., Bertelet 20 c., Hevil 1 fr., Chagny 1 fr., Veuliez 2 fr., Limb 2 fr., Faisant 1 fr., Grosse 1 fr., Gauthier 1 fr. 50, Sabatier 50 c., Prudhon 5 fr., Rouquille 50 c., Bettier 70 c., Chomet 1 fr., Turel 50 c., Pichon 1 fr., Didier 1 fr., anonyme 50 c., Matheu 1 fr., Luquin 1 fr. 10, Mlle Chenaux 1 fr., curé de Saint-Polycarpe 2 fr. 50, Casset 1 fr., Gallier 1 fr., Renaud 1 fr., Vacher 1 fr., Chusin 1 fr., Mlle Chery 20 c., Mlle Latier 1 fr., Colliard et Collet 50 c., un citoyen de la 1^{re} légion 1 fr., Téliier 50 c., Morel 1 fr., Monnier 2 fr., Barsusel fr. 50, Buyol 2 fr., Dalez 1 fr., Clavel 50 c., Durand 50 c., Boullin 50 c., Dubost 50, Mollard 1, Paviot 2,50, Dutron 50, Mme Paviot 1, Durafour 1, Rebut 50, Boirivent 1,50, Delorme 50, Chapuis 1, Devaux 25 c., Denis 2, Branchu 2, Ciriez 1, Gallet 40, Mlle Jaudon 2, Termier, 2^e versement 5, Matray 2, Favier 1, Dupasquier 50, Lambert 1, Favier 25, Richard 1, anonyme 3, Buchon 50 c., Vinter 50, Tarbut Curyllat 1, Constant 25, Verdier 30, Bran 1, Parrasson 50, Desaye 50, Jacquet 50, Roche

5, Garin 3,15, Chambat 1, Moulin 20, Batel 50, anonyme 20, Ducreux 50, Pichon, charbonnier, 25, Carquet 10 c., Corbet 70, Fougère 2, Perret 20, illisible 10 c., Morel 1, Rouquille 20, Dumoulin 30, Besson 2, Michon 1, Binaud 30, Deblat 1, Genty 1, anonyme 10 c., Ludovic 5 fr., Marceau 50, Auberger 50, anonyme 50, illisible 50, Forest 1, Dussert 50, Morin 50, Ducreux 50, Saint-Genis 2, Besse 50, Brévotat 1, Durand 50, Jacquettant 3, Deprelle 5, Michallet 1, Dubost 20, Monnet fils 1, Tignard 1, Francillon 2, Bleuchot 1, Palot 2, Vacher 1, Bloch 5, Bouget 3, Tevenot 25, Berger-Ritton 5 fr., Reverchon 2, Boutin 25, anonyme 1, Bouchacourt 50, Cuillen 2, Conjard 5, Chavernot 5, Chapelle 2, Poly 50, Bournier 2, Bonnard 1, Baton 50, Bernard 1, illisible 1, Boreli 1, Beter 1, anonyme 50, Tevenon 50, illisible 75, illisible 50, un boulanger 50, Dupasquer 3, Richard 10 fr., Barnard 1.

Total : 227,15.

Un arrêté inséré au Journal officiel du 31 juillet confère la médaille militaire aux soldats dont les noms suivent et qui appartenaient à la première légion du Rhône :

- Bender, sergent, une blessure grave.
- Hasseiman, caporal, amputé d'une jambe.
- Giulio, garde, amputé d'un bras.
- Bleton, garde, amputé d'un bras.
- Simon, garde, trois blessures, amputé d'un bras.
- Guéry, garde, amputé d'un bras.
- Bouillard, garde, amputé d'un bras.
- Lamure, garde, amputé d'un bras.
- Orta, garde, amputé d'une jambe.
- Julien, garde, amputé d'une jambe.
- Cout, garde, amputé d'une jambe.
- Goutte, garde, amputé d'une jambe.

Hier matin, vers onze heures et demie, les passants du quai des Brotteaux étaient mis en émoi par ces cris répétés : Au secours ! au secours ! poussés par un garçon au service de M. Vadeboin, cours Lafayette, n° 156.

Ce garçon avait conduit à l'abreuvoir, en aval du pont Lafayette, un cheval qui, entraîné par le courant, entraînait avec lui son conducteur.

Le cheval et l'homme allaient infailliblement périr tout les deux dans les remous du pont, sans le secours d'un brave citoyen, M. Dolbeau, capitaine de la 4^e compagnie du 19^e bataillon de la garde nationale.

M. Dolbeau, qui est maître de platte sur le Rhône, a pu accourir assez tôt pour ramener à terre le cheval et l'homme, qui périssaient s'ils étaient restés quelques minutes de plus sans être secourus.

Ce n'est toutefois pas sans des peines infinies que le sauvetage a pu être accompli.

Mais chez le citoyen Dolbeau, le dévouement est habituel. Déjà plusieurs fois il a été médaillé pour des actes de sauvetage.

L'année dernière encore, au mois de février, il retirait du Rhône une jeune fille ainsi qu'un homme qui avait voulu la sauver et qui périssait avec elle.

M. Thiers. — Je reconnais qu'il faut répondre à cette question avant la séparation de la Chambre. L'occasion se présentera tout naturellement lors de la discussion du budget de l'intérieur.

M. le général Du Temple. — Mon interpellation n'a rien de commun avec le budget.

M. Dalbret appuie la proposition de M. le général Du Temple.

M. le général Du Temple. — Je demande que mon interpellation puisse avoir lieu demain.

On met aux voix la proposition de M. Thiers, qui tend à reculer l'interpellation jusqu'au jour de la discussion du budget intérieur.

La proposition de M. Thiers est acceptée à une grande majorité. Nous comptons seulement 47 membres de la droite qui lèvent la main à la contre-épreuve.

(La séance est levée à six heures et demie)

LA TAXE DU PAIN

On nous écrit :

Monsieur le rédacteur,

Le blé continue de baisser ; pourtant le prix du pain ne diminue pas, cet état de choses est intolérable et sans excuse.

En dépit de toutes les réclamations, la coalition des boulangers continue de nous vendre le pain à un taux exagéré, qui n'est nullement en rapport avec le prix des farines. Exemple : Au marché de la Guillotière de samedi dernier, les farines rondes ne trouvaient pas d'acheteurs à 50 fr. le sac de 125 kil.

A ce prix-là, si la taxe était en vigueur, le pain de ménage se vendrait 36 centimes le kilog. ; mais ce n'est pas 36 centimes que messieurs les boulangers nous le vendent, mais bien 45 centimes ; ils perçoivent donc 9 centimes par kilog. en sus de ce que leur accorderait la taxe.

Comment la taxe s'opérait-elle ?

L'autorité municipale ne fixe ni le prix du blé ni celui de la farine ; ces prix s'établissent par l'effet de l'offre et de la demande ; le relevé de tous les achats en farine, faits par les boulangers, pour être convertis en pains par eux, servaient à établir une mercuriale. On établissait le prix de revient, de sorte que l'autorité se bornait, le prix de la farine une fois donné, à déterminer le bénéfice que le boulanger devait percevoir pour prime de fabrication ; c'était 10 fr. par sac de 125 kil. de farine. Ces 125 kil. de farine, transformés en pain, donnent 166 kilog., la prise d'eau étant du tiers.

La mercuriale de samedi dernier ayant constaté 50 fr. comme prix moyen du sac de farine de 125 kil., ces deux sommes, 50 fr. d'une part et 10 fr. de l'autre, étant réunies, donnaient 60 fr., chiffre d'après lequel s'établissait la taxe du pain.

En divisant 60 fr. par 166 kil., on avait pour quotient 36 c., voilà le prix réel du pain de ménage, tel que les boulangers seraient tenus de le vendre sous le régime de la taxe, au lieu de 45 centimes, taux où ils nous le vendent aujourd'hui.

Le sac de farine de 125 kil. donne 166 kil. de pain, que les boulangers vendent 74 fr. 70 c., tandis que, sous le régime de la taxe, ils seraient tenus de le vendre 60 fr. ; donc entre 60 et 74 fr. 70 c., il y a un écart de 14 fr. 70 c. par sac.

La consommation de farine de la population lyonnaise étant de 1,200

sacs par jour au minimum, il en résulte que la somme prélevée par sac en plus de celle qui serait perçue sous le régime de la taxe, est de 14 fr. 70 c., soit, pour 1,200 sacs, 17,640 fr. par jour multipliés par 365 jours égalent à 6,438,600 fr. Ce qui représente une charge annuelle de 21 fr. 46 c. pour chaque habitant de Lyon, charge écrasante pour le père de famille et le travailleur. Si les boulangers avaient constamment perçu cette surtaxe de 9 cent. par kil., le chiffre par lequel se totaliserait cette perception pendant les huit années écoulées depuis le décret sur la liberté de la boulangerie (22 juin 1863) s'élèverait à la somme de 51 millions.

La population de la France, d'après le dernier recensement, étant de 38 millions d'habitants, si les autres 37 millions 700 mille habitants sont traités avec la même faveur que les 300,000 habitants de Lyon, le chiffre par lequel se totaliserait cette perception s'élèverait à la somme énorme de 809 millions 042 mille fr. par an, soit 6 milliards 472 millions 836 mille fr. pour le temps écoulé depuis le décret susvisé.

Voilà le résultat de la liberté de la boulangerie, qui n'a eu jusqu'ici d'autre avantage que de faire vendre le pain cher avec le blé à bon marché. Les boulangers seuls en profitent et en abusent, on peut le dire, pour rançonner les consommateurs.

Si l'honorable M. Hénon, maire de Lyon, venait proposer au Conseil municipal, de percevoir 9 centimes par kil., pour remplacer les droits d'octroi ! quelle immense clameur s'élèverait contre lui.

Eh bien ! par suite de la suspension de la taxe du pain, cet impôt voté et perçu par les boulangers, s'est introduit tout naturellement et sans bruit ; il est acquitté sans aucune réclamation et sans murmure, par une population passablement frondeuse et au profit des boulangers seuls.

Certes, loin de moi la pensée de blâmer la boulangerie : elle ne consulte que ses propres intérêts ; jusque là elle est dans les limites de son droit et je m'étonne même qu'elle soit si modérée, elle profite de la liberté qui lui a été accordée ; mais les consommateurs ne sont-ils pas dans leurs droits en défendant, eux aussi, leurs intérêts froissés par l'état de choses actuel.

Et cependant, que de choses on pourrait réaliser, à l'aide de ces 9 c. que les boulangers prélèvent sur chaque kilog. de pain, si au lieu d'aller dans les tiroirs des débiteurs, ces centimes étaient versés dans la caisse municipale. Leur produit aurait permis à la ville d'amortir sa dette en quelques années, créer et doter un hôtel des invalides du travail, établir la caisse de compensation ; comme aussi de supprimer les droits d'octroi sur la viande, le vin, etc., tout en donnant le pain à 3 et 4 centimes par kilog. au-dessous de son prix actuel.

Donc, et pour mettre fin à l'exploitation que la boulangerie exerce abusivement, je demande le rétablissement immédiat de la taxe du pain.

Agréez, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

GIROUD DARGOUD.

NOUVELLES DIVERSES

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante :

Versailles, 29 juillet 1871.

Monsieur le procureur général, on me signale de plusieurs côtés que les vitrines de certains libraires, dans un assez grand nombre de villes, se sont remplies, depuis la fin de l'insurrection parisienne, d'un grand nombre de livres ou de gravures obscènes. Il en est venu, dit-on, de l'étranger ; mais le plus grand nombre paraît être sorti de Paris. Ces ignobles excitations à la débauche étaient le passe-temps de ceux qui préparaient ou accomplissaient les crimes dont le souvenir ne s'effacera pas.

On assure que les vendeurs habituels de ces coupables productions cherchent en province un débouché qu'ils ne trouvaient plus à Paris. Je compte, monsieur le procureur général, sur votre vigilance pour déjouer cette spéculation.

Veillez ne pas oublier qu'aux termes de l'article 8 de la loi du 17 mai 1819 l'exposition publique et la mise en vente de dessins et gravures obscènes constituent le délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs ; que cet article a été confirmé par l'article 2 de la loi du 15 avril 1871, qui ordonne de porter les poursuites de cette nature de délits devant les tribunaux de police correctionnelle.

N'oubliez pas non plus que l'article 22 non abrogé du décret du 17 février 1852 soumet la publication, l'exposition et la mise en vente de tous dessins, gravures, lithographies, etc., à l'autorisation préalable de l'administration.

Enfin je dois ajouter que rien n'est épargné pour favoriser ces honteuses spéculations. Parmi les livres aux images obscènes dont la mise en vente m'est signalée, il s'en trouve un contre l'ex-empereur. Pour le faire mieux vendre, on a eu l'audace de le mettre sous le nom d'un honorable représentant, M. Schœlcher. M. Schœlcher proteste contre cet indigne abus fait de son nom ; ceux qui exposent le livre dont il s'agit doivent être avertis qu'ils se rendent complices, à la fois, d'une atteinte à la morale publique et des calculs d'un faussaire.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

J. DUFAURE.

La *Somme* publie les détails qui suivent :

« Dans les rixes nocturnes qui se sont succédé à Mulhouse depuis un mois, les Prussiens ont tué d'abord un zouave, ensuite un jeune Mulhousien, spectateur inoffensif, qu'ils ont pris pour un combattant.

« Une lettre que nous avons eue entre les mains raconte que le convoi du zouave a été suivi par une foule compacte, et que tous les notables de la ville ont accompagné le corps jusqu'au cimetière.

« Sur la tombe, à plusieurs reprises, on a crié : Vive la France ! à bas la Prusse !

« M. Michel, fabricant d'ouvrages en fer, a prononcé une éloquente allocution, qui se termine ainsi :

« Je t'ai fait une couronne de fer ;

« que notre haine contre nos envahisseurs dure autant qu'elle. Lors- qu'elle commencera à se rouiller, ce sera pour nous le moment de prendre notre revanche. »

« Puis il déposa la couronne de fer qu'il avait forgée lui-même.

« Le lendemain, M. Michel était arrêté.

« C'était lundi, à six heures du soir, que devait être inhumé le pauvre jeune homme, victime de la méprise que nous avons signalée.

« La police prussienne intima aux parents l'ordre de devancer l'heure de l'enterrement, pour éviter l'affluence des ouvriers.

« Sur leur refus de fixer à trois heures la cérémonie funèbre, les agents signifèrent qu'ils viendraient eux-mêmes chercher le corps et qu'ils procéderaient à l'ensevelissement.

« Les rues étaient encombrées par la foule ; on ne permit qu'à vingt-cinq personnes de suivre le cercueil.

« Mais la consigne avait été déviée, et 6,000 Mulhousiens se pressaient dans l'église, où ils attendaient le convoi.

« Dix prêtres officierent dans le sanctuaire.

« Une Société orphéonique chanta le cantique : *Reviens, pêcheur, vers le Dieu qui t'appelle !*

« Puis la *Marseillaise* éclata. Tous les yeux étaient pleins de larmes.

« Un piquet de soldats prussiens escorta les vingt-cinq assistants tolérés par la police jusqu'au cimetière, cerné par un détachement.

« La population, le cœur gros, l'œil humide de tristesse et de rage, était échelonnée sur le parcours du cortège et témoignait, par son silence et sa prostration, contre l'insolence et l'odieuse tyrannie de nos ennemis. »

Lettre sur l'Exposition universelle et internationale de Lyon, par A. Tharel, directeur de l'Exposition.

PRIX 1 FRANC.

Chez tous les principaux libraires de Lyon.

Les marchands peuvent s'adresser aux bureaux suivants :

Pour le *Défenseur des Droits de l'Homme* et le *Vengeur*,

A la Guillotière, chez M. GRANGY, cours de Brosse, 15 ;

Aux Brotteaux, chez PERRAGOT, cours Vitton, 40 ;

A Vaise, Bureau de Tabac, quai de Vaise, 1, en face le Port-Mouton ;

A la Croix-Rousse, rue d'Auterlitz, 25.

REMPLACEMENTS MILITAIRES

Mme POISSON, cours Lafayette, 64

Demande de remplaçants munis de certificats

Naturalisation pour Alsaciens et Lorrains

Le Gérant : VILLARD.

Lyon. — Imprimerie de LÉPAGNEZ et C^o.